



BIENVENUE EN BELGIQUE

SANTÉ

2. L'ORGANISATION DES SOINS DE SANTÉ

FICHE RÉCAPITULATIVE



ORDONNANCE



ATTESTATION + VIGNETTE



PRÉVENIR IMMÉDIATEMENT LE CPAS



OU



INDIQUER « M » SUR LA CARTE DE CONTRÔLE



OU



PRÉVENIR IMMÉDIATEMENT L'EMPLOYEUR ET ENVOYER LE CERTIFICAT DANS LES 2 JOURS



OU



PRÉVENIR L'ÉCOLE. CERTIFICAT À ENVOYER SI PLUS DE 3 JOURS D'ABSENCE



CERTIFICAT MÉDICAL